

Préambule

Ce projet de média culturel est né d'un constat simple : celui de la difficulté des artistes féminines et issu.e.s des minorités de genre à être aussi reconnues que leurs homologues masculins, en France comme dans le reste du monde. Pour donner quelques chiffres représentatifs : au Festival de Cannes 2022, seulement 5 des 21 films présentés en Compétition Officielle avaient été réalisés par une femme. Enfin, bien que les écoles d'arts soient peuplées d'environ 60% de femmes, ces dernières sont ensuite de moins en moins nombreuses lorsqu'il s'agit d'avoir leur travail mis en valeur et elles représentent aujourd'hui moins de [30%](#) des exposants.

La popularité des artistes dépend aujourd'hui principalement des médias, qui privilégient plus souvent les hommes. À titre d'exemple, à la télévision et à la radio, les femmes occupent en moyenne un tiers du temps de parole.

Ce média, fondé en 2023, a donc pour but de remettre en avant les femmes actrices du monde culturel actuel, et ce, dans tous les arts. Nous prenons ici le parti de faire passer cette revalorisation par la mise en avant des œuvres elles-mêmes. C'est pour mettre autant en avant les femmes artistes que leurs homologues masculins, que nous avons décidé de leur consacrer ce média.

De manière plus large, ce média ambitionne de s'adresser à toute personne considérée comme issue d'une minorité de genre et susceptible de se sentir sous représenté.e dans le monde culturel actuel.

I - Nos Valeurs

- **FÉMINISME INTERSECTIONNEL**

Nous nous revendiquons du féminisme intersectionnel, c'est-à-dire d'un combat féministe qui agit en considérant les femmes au-delà même de leur statut de femme. Nous prenons donc en compte toutes les autres caractéristiques qui peuvent générer des discriminations en plus de celles de genre et veillons à ne pas les reproduire (classe sociale, religion, couleur de peau, nationalité, âge, handicap). En s'inscrivant dans ce mouvement féministe, nous avons pour vocation de mettre en avant les minorités de genre dans toute leur diversité.

- **HONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE**

Nous nous engageons à respecter le principe d'honnêteté intellectuelle et à critiquer de la manière la plus juste et équitable possible toutes les œuvres traitées. Nous veillerons à distinguer clairement l'information du commentaire et de la critique. Nous refuserons également tout partenariat rémunéré qui fait concurrence directe aux artistes mis.e.s en valeur (story, article, interview, etc.).

- **OUVERTURE**

Les œuvres sélectionnées pour être traitées le seront sans discrimination aucune de style artistique, de popularité ou d'origine, selon les termes définis dans le

paragraphe sur le féminisme intersectionnel. Ces œuvres pourront relever de tous les types d'art et être réalisées par tout type d'artiste issu.e de minorités de genre.

II - Nos Missions

- **SENSIBILISER**

Le but premier de ce média est de sensibiliser au manque de représentation des femmes et autres minorités de genre dans le milieu culturel. Cet objectif passe ici par une accentuation de la médiatisation accordée à ces personnes dans le monde de l'art.

- **INFORMER**

Ce média a également pour vocation de contribuer à la diffusion d'œuvres culturelles, notamment d'œuvres ou artistes peu connu.e.s du grand public.

- **DOCUMENTER**

Le site du média vise aussi à offrir un espace de documentation qui répertorie le travail d'artistes issu.e.s de minorités de genre. En cela, il constitue un catalogue d'œuvres et d'artistes, facilitant l'accès aux créations de ces derniers.

III - Ligne éditoriale

- **Choix des sujets**

Les contenus publiés par Toustes Un Art s'appuient sur une ambition principale (et indérogeable) : faire connaître, reconnaître et découvrir le travail d'artistes femmes et issu.e.s de minorités du genre. Les œuvres présentées dans les publications de Toustes Un Art répondent à une triple exigence de diversité, d'intérêt et d'originalité culturels. L'équipe du média est susceptible de traiter toute œuvre portée à son attention et jugée comme relevant d'un intérêt artistique. À travers un travail basé sur la recherche et le relai d'informations claires et précises, Toustes Un Art cherche à promouvoir des artistes et des œuvres proposant un regard pluriel et éclairant sur l'art et/ou la société. Dans un souci de qualité et de déontologie, les articles publiés par Toustes Un Art s'appuient sur des sources vérifiées et sont le fruit d'un travail de documentation et d'information rigoureux.

- **Traitement éditorial des artistes**

Nos choix éditoriaux privilégient une découverte des artistes à travers leurs œuvres. Néanmoins la mise en avant de ce travail n'exclut pas une mise en contexte de l'intégralité des œuvres, des propos et opinions des artistes concerné.e.s. De même, cela n'exclut pas la publication ponctuelle de portraits ou d'interviews d'artistes ayant contribué de manière fondamentale au monde de l'art, de par leur engagement ou leur parcours.

Les articles doivent être porteurs d'un esprit d'inclusion et de féminisme intersectionnel. Seront exclus de toute publication les articles au ton injurieux, propos jugés vulgaires et contenus diffamatoires.

De plus, les critiques exprimées dans ces publications, positives comme négatives, relèvent de l'appréciation personnelle d'un.e rédacteur.ice. Les tribunes non-signées engagent quant à elles l'ensemble de la rédaction.

- **Choix des domaines artistiques**

Les catégories visibles sur le site ont pour but de répertorier clairement et de différencier le travail des rédacteur.ice.s en rassemblant le plus de domaines artistiques possibles. Celles-ci (Cinéma / Musique / Arts visuels / Arts du spectacle / Littérature) ainsi que leurs sous-catégories respectives ne prétendent pas représenter l'ensemble des possibilités de création artistique. La rédaction reste évidemment ouverte à toute autre proposition de sujets ne correspondant pas exactement aux domaines présentés.

Nous nous engageons à visibiliser par notre travail des œuvres et des artistes en accord avec la ligne éditoriale détaillée ici et à le faire dans le respect des valeurs défendues par l'association et des missions qu'elle s'est assignée.

IV - Droit d'auteur et responsabilité

L'association loi 1901 Bad'Artss est propriétaire de l'ensemble des contenus produits à titre gracieux dans le cadre de ses activités (articles, photographies, dessins, interviews; etc.) et se réserve, en tant que structure ou via des tiers, tous droits de commercialisation desdits contenus.

La décision finale de l'édition revient au conseil d'administration de l'association, avec consultation de tous les membres si nécessaire. Les contributions doivent respecter la présente Charte ainsi que la loi française.

Les contributeur.ice.s s'engagent à respecter la propriété intellectuelle des un.e.s et des autres telle que définie par les dispositions de la loi du 11 mars 1957, modifiées par la loi du 3 juillet 1985. L'auteur.ice jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. L'œuvre est réputée créée, indépendamment de toute divulgation publique, du seul fait de la réalisation, même inachevée, de la conception de l'auteur.ice.

La reprise de tout contenu (article, tribune, photographie, dessin, interview, etc.) provenant de Toustes Un Art est possible selon les règles de Creative Commons « Attribution », « Pas d'utilisation commerciale », « Pas de modification ». Cela signifie concrètement qu'il faut créditer le contenu ainsi que son auteur.ice, intégrer un lien vers ledit contenu original et qu'il est interdit de faire un usage commercial de ce contenu ou d'y apporter quelque modification. Pour toute demande relative à cet usage et en dehors des règles énoncées ci-dessus, il est impératif d'effectuer une demande par courriel à toustesunart@gmail.com.

V - Organisation interne & Gouvernance

Ce média et tous les supports qui le composent (site web, réseaux sociaux, etc.) ont été créés et sont sous la responsabilité de l'association Bad'Artss ici-présentée.

Bureau

Le Bureau dirige l'association et ses membres doivent impérativement y adhérer. À la tête de ce Bureau siège la Présidente de l'association. Celle-ci n'a d'autre droit et devoir que ceux de représentation officielle et de Rédaction en chef, sous réserve de décision contraire de sa part. Les membres siégeant au Bureau sont : La Présidente, La Secrétaire, La Trésorière ainsi que les autres membres adhérents de l'association le souhaitant et ayant fait preuve d'une implication régulière jugée suffisante par les membres du Bureau actuel (cf. Mode de gouvernance).

Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration est composé des membres du Bureau énoncés ci-dessus ainsi que des autres postes à responsabilités au sein de l'association comme les Responsables de Pôles. Ses membres sont désignés par le Bureau parmi les membres adhérents à l'association et ayant montré une implication jugée suffisante. Chaque catégorie culturelle du site (Cinéma, etc à *réécrire*) est dirigée par un.e responsable de catégorie qui est internement responsable du contenu diffusé dans sa catégorie, même s'il est produit par d'autres contributeur.ice.s. Le CA vote les décisions dites intermédiaires au consensus. (cf. "Décisions dites intermédiaires")

Adhérent.e.s

Outre le Bureau et le Conseil d'Administration, l'association Bad'Artss peut également comporter d'autres adhérent.e.s aux droits, devoirs et fonctions différentes. L'adhésion à l'association est au coût unique de 10€ et accorde le droit au vote des décisions dites mineures. (cf. "Décisions dites mineures"). L'adhésion n'est ouverte qu'aux femmes et autres minorités de genre.

Rédacteur.ice.s

Les rédacteur.ice.s ne nécessitent pas d'adhérer à l'association pour contribuer au média. En cela, n'importe quelle femme ou autre personne issue d'une minorité de genre peut soumettre un article à la ou le responsable de catégorie concerné.e, lequel sera publié sous réserve de validation par ce.tte dernier.e.

Mode de gouvernance

- *Décisions dites majeures* :
Toute décision touchant à la modification de cette charte (notamment relatives à l'intégrité des missions et valeurs), aux statuts de l'association, à l'intégration de nouveaux membres au Bureau ou à toute autre décision jugée majeure par ledit Bureau, devra être votée à l'unanimité par tous les membres de ce Bureau.
- *Décisions dites intermédiaires* :
Les décisions jugées intermédiaires par le Bureau seront votées par le Conseil d'Administration par consensus (accord des volontés sans aucune opposition formelle). En cas de partage, la voix du ou de la président.e est prépondérante.
Ex : Entretien avec une personnalité publique sujette à débat, radiation, etc.

- *Décisions dites mineures :*
Seul.e.s les adhérent.e.s pourront voter aux décisions jugées mineures par le CA, selon un vote à la majorité. En cas de partage, la voix du ou de la président.e est prépondérante.
Ex : Modification du logo, des couleurs du site, publication de certains articles sujets à débat, etc.